



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saisies d'armes et de biens culturels. La Douane met la main sur le butin détonant d'un collectionneur lorrain Montreuil le 21 octobre 2024

Les douaniers de Nancy, avec l'aide de la DRAC du Grand Est, du commissariat de Nancy, d'un OPJ de la gendarmerie de Lunéville, et du service de déminage, sont intervenus chez un individu vendant des équipements militaires et des objets anciens sur Internet. Ils ont saisi 10 roquettes, 10 détonateurs, plusieurs fusils, 400 kilos de cartouches, plus de 7500 pièces de monnaie ancienne, ainsi que deux détecteurs de métaux.

Les offres à la vente sur Internet d'équipements militaires et d'objets anciens avaient attiré l'attention des douaniers. En effet, le risque était réel de voir les transactions porter sur des produits issus de fouilles archéologiques clandestines, susceptibles de constituer des biens culturels de plus de 100 ans d'âge.

Soupçonneux, les douaniers de différents services de la Direction régionale de Nancy, renforcés par les services de la DRAC du Grand Est, avec l'assistance d'un OPJ de la gendarmerie de Lunéville, du commissariat de Nancy et du service de déminage se sont donc rendus dans quatre lieux privés, fréquentés par le vendeur, pour y effectuer des investigations, autorisées par l'autorité judiciaire de rattachement.

Ces visites domiciliaires ont ainsi permis la découverte de plusieurs milliers d'objets issus de fouilles archéologiques clandestines, relevant de l'époque romaine jusqu'à l'époque contemporaine, selon les premières observations des experts de la DRAC présents.

Outre deux détecteurs de métaux, la prise douanière a ainsi porté sur le butin suivant : -10 roquettes, 10 détonateurs, plusieurs fusils, 400 kilos de cartouches, autant de matériels qui ont nécessité l'intervention immédiate du service de déminage, afin de sécuriser ces matériels.

D'autres effets militaires ont été saisis (casques militaires, boucles, ceinturons...), ainsi que plus de 7500 pièces de monnaie, constituant des biens culturels à la valeur patrimoniale certaine.

Cette constatation, exceptionnelle par son ampleur, a permis d'associer les différents services douaniers et ceux de la DRAC de Lorraine, dont l'expertise est irremplaçable, dans la lutte contre le pillage et les trafics de biens culturels. Une mission et une préoccupation partagées par les deux administrations, chacune avec ses pouvoirs et compétences propres.

Le contrevenant, placé en retenue douanière pendant la durée de l'opération, a été laissé libre dans l'attente des expertises et des investigations menées afin d'envisager les suites judiciaires, d'une part pour la détention de biens culturels sans document justificatif, d'autre part la détention de marchandises dangereuses pour la santé publique, faits réputés importations en contrebande.

En 2023 la Douane française a réalisé 43 constatations (35 en 2022) ayant permis la saisie de 23 320 biens culturels. Au cours de cette même année ce sont plus de 778 armes qui ont été saisies par les agents de la DGDDI.

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

Photo: Ici

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : DOUANE FRANÇAISE

## **Contacts presse:**

Florence Waller-Leitner, chargée de la communication direction régionale des douanes de Nancy (06.64.57.11.23)

Violaine Semmeley, cheffe du pôle contentieux à la direction régionale des douanes de Nancy (06.64.55.40.12)

Bureau de la communication : 01 57 53 42 11 - presse@douane.finances.gouv.fr